VOLAILLE

CERTIFICAT DE COMPETENCE POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX DANS LE CADRE DE LEUR MISE A MORT OPA/RPA

La protection des animaux lors de leur mise à mort est une préoccupation sociétale majeure. Pour des raisons éthiques, ces opérations doivent s'effectuer sans causer de souffrances inutiles aux animaux, dans le respect des règles de sécurité. La protection des animaux lors de leur mise à mort représente également un enjeu économique, car elle permet d'obtenir des produits de meilleure qualité. La protection des animaux lors de leur mise à mort est régie par le règlement (CE) 1099/2009. La détention d'un certificat de compétence est obligatoire pour les opérations de manipulation des animaux, soins et mise à mort effectués dans des établissements d'abattage. Le certificat de compétence peut être de deux natures :

- celui de l'opérateur (toute personne qui effectue l'abattage des animaux ou les opérations annexes).
- celui du responsable protection animale, désigné obligatoirement dans chaque établissement (aide à assurer le respect des mesures de protection des animaux au moment de leur mise à mort et des opérations annexes).

La certification présentée ici permet l'acquisition des certificats de compétence opérateur et responsable protection animale.

7H00 OPA -14H00 RPA | **Jusqu'à 15 participants** | **Toutes productions**

Intra-entreprise : à partir de 1290€ HT/jour - Inter-entreprise : à partir de 250€ HT/personne
Frais de déplacement des stagiaires et du formateur en sus

▷ OBJECTIFS

- **Manipuler et soigner les animaux** : décharger les animaux en sécurité ; réceptionner les animaux ; identifier les animaux ; organiser et réaliser les opérations relatives au logement ; réaliser la reprise-amenée ; faire entrer les animaux dans le box de contention.
- **Mettre à mort les animaux après étourdissement** : immobiliser les animaux ; étourdir les animaux ; réaliser les opérations d'affalage-accrochage ; réaliser la saignée.
- **Mettre à mort les animaux sans étourdissement** : connaitre les aspects réglementaires ; immobiliser les animaux ; réaliser la saignée sans étourdissement ; gérer la période post-jugulation ; contrôler l'absence de signes de vie.
- **Pour les responsables protection animale** : connaître la réglementation ; faire des préconisations en matière de conception des installations ; décrire, utiliser et entretenir les équipements et matériels ; réaliser des modes opératoires normalisés ; définir des procédures d'autocontrôle ; gérer les cas particuliers ; réaliser la veille technique et réglementaire.

▷ PUBLIC : éleveur, salarié(e) d'élevage, opérateur ou responsable de la protection animale des établissements d'abattage

▷ FORMATEUR(S) : Vétérinaires praticiens et technicien intervenants en abattoir

▷ PRE-REQUIS : aucun

▷ METHODES PEDAGOGIQUES : Exposé ; échanges dirigés ; photos et vidéos

▷ MODALITES D'EVALUATION : Évaluation nationale sous forme de questionnaire à choix multiple en ligne, déclinée selon les catégories de personnel, les catégories d'animaux, les catégories d'opérations et les catégories de matériel d'étourdissement. Le questionnaire est administré au moyen d'une application WEB et le bordereau de score est édité automatiquement par l'application

PROGRAMME

- **Pourquoi le bien-être animal ? Présentation du contexte général de la formation** : présentation du contexte économique, réglementaire et sociologique du bien-être animal ; les sanctions encourues en cas de non-respect du bien-être animal.
- **Définition du bien-être animal et connaissance de l'animal** : définition du bien-être animal (le concept des 5 libertés) ; particularités et physiologie des animaux ; qu'est-ce que le stress chez les animaux ?
- **Le bien-être animal de la réception à l'accrochage** : la réception des animaux ; l'attente des animaux et l'accrochage et manipulation des animaux.
- **L'étourdissement des animaux avant la saignée**: l'état d'inconscience et de mort des animaux ; présentation des différentes méthodes d'étourdissement ou de mise à mort ; l'étourdissement par bain d'eau; l'étourdissement au gaz ; la gestion des cas particuliers.
- **La saignée des animaux** : les différentes méthodes de saignée ; la saignée et la qualité de la viande.
- **Complément : abattage sans étourdissement** : l'origine de l'abattage rituel ; conditions de dérogation à l'obligation d'étourdissement ; la gestuelle de saignée; rappel des sanctions applicables.
- **Complément : responsable de la protection animale** : compétences et responsabilités ; outils de veille du RPA ; les «MON» ou Modes Opératoires Normalisés; construction des MON et KOOK ; construction des fiches d'instruction ; construction des fiches de gestion ; construction des fiches de contrôle interne ; les bonnes pratiques d'hygiène ; bibliographie.

CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA DE DEVELOPPER VOS COMPETENCES SUR :

- Le bien-être animal et la protection animale
- La technique d'abattage et l'éthique de la production de viande
- La réglementation européenne
- Les réponses à apporter aux audits des services vétérinaires

Volailles, bovins/équidés, ovins/caprins, porcins et lagomorphes/rongeurs : selon l'arrêté du 6 juin 2024 (NOR : AGRE2413796A). Cette certification prendra fin le 31/08/2029.

- Code NSF : 212 – Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux vétérinaires (y compris vétérinaires) ; Formacodes : 21598 – Abattage ; N° de fiche RS5647 ; Date de l'enregistrement : 01-01-2022 ; Certificateur : Ministrère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

▷ ACCESSIBILITE HANDICAP

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap (dont maladies chroniques et/ou invalidantes, troubles du langage (DYS…), troubles sensoriels, etc.).

Néanmoins, il est nécessaire de nous en informer dès l'inscription pour que nous nous assurions que les compensations adéquates soient mises en œuvre garantir un accueil dans les meilleures conditions.
Merci de nous joindre par téléphone au 02.51.91.55.98, par mail à formation@rcservices.fr ou de contacter notre référente handicap, Mme Katy CHOLLET – k.chollet@groupecristal.fr – 02.51.91.59.60.

RC SERVICES FORMATION – 20 bis rue Edouard Branly - 85500 **LES HERBIERS**
Tél : 02 51 91 55 98 - formation@rcservices.fr
N° SIRET : 44120102700048 – N° Activité : 7022Z